



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4466

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association La Cocotte Prod, pour l'organisation de la 11e édition du festival "Quand les souris dansent", du 16 au 30 mars 2019

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4466 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION LA COCOTTE PROD, POUR L'ORGANISATION DE LA 11E EDITION DU FESTIVAL "QUAND LES SOURIS DANSENT", DU 16 AU 30 MARS 2019 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association La Cocotte Prod, dont le siège social est situé 16 rue Pailleron à Lyon 4<sup>e</sup>, organise la 11<sup>e</sup> édition du festival « Quand les souris dansent », du 16 au 30 mars 2019.

L'association La Cocotte Prod a été créée le 29 août 2008 et a pour principal objet la conception et la mise en œuvre de projets culturels et de spectacles vivants.

Le Festival « Quand les souris dansent » a été initié en 2009 à la La Cocotte Prod, lieu associatif à la Croix-Rousse et s'est poursuivi depuis avec des spectacles-concerts, soirées cinéma, ateliers débats, exposition, fanfare, ateliers de percussions, concert de musique, ateliers de sensibilisation à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, mais aussi des soirées jazz et musique du monde. A travers ce festival, l'association travaille autour des questions de Culture, Handicap, Egalité et Solidarité.

En 2018, le festival a accueilli plus de 2 000 personnes du 10 au 24 mars, et a été une édition pluridisciplinaire : exposition, projection de film, concerts, lectures, débat, journée de sensibilisation, ateliers et temps participatifs.

Pour cette édition 2019, la programmation complète est en cours de finalisation, mais certaines manifestations sont d'ores et déjà prévues.

- Le samedi 16 mars : pour cette journée d'ouverture, trois concerts auront lieu sur l'esplanade du Gros Caillou dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, à partir de 16h00. A travers son spectacle « Odeur de didgeridoo », situé entre jazz et musique du monde, Gauthier Aubé parvient à trouver le juste équilibre entre une impressionnante technique et la force de l'émotion, invitant chacun à un voyage sonore. Les membres de l'association « La pegna des pentes », les « Chipirones », proposeront tout l'éventail du flamenco traditionnel dans une énergie de groupe et une envie de partage. La musique de l'artiste Radi s'inspire de la musique traditionnelle issue de la culture Gnawa, dont elle revêt le caractère transcendantal, mais s'enrichit aussi d'influences variées, de rythmes et de styles différents : jazz, blues, groove.

- A partir du 18 mars et jusqu'à la fin du festival : dans le cadre de la 30<sup>e</sup> édition des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale, en partenariat avec l'ADES du Rhône et le réseau Santé Sud-Ardèche, se tiendra une exposition de photographies d'Alexa Brunet, intitulée « D'autres clichés sur la santé mentale », dans la salle d'exposition de la Mairie du 4<sup>e</sup>, une manière d'apporter un nouveau regard sur le domaine de la santé mentale.

- Le mardi 26 mars : la compagnie de danse « Ensemble, Ailleurs, en Mouvement » proposera un spectacle de danse intergénérationnel, à la Salle de la Ficelle.

- Le mercredi 27 mars : une soirée ciné-rencontre avec la projection du film documentaire « La traversée des possibles » produit par l'association en partenariat avec Cap au Large, aura lieu à 20h30 au cinéma Saint-Denis, suivie d'un débat avec l'équipe du film.

- Le vendredi 29 mars : une soirée Balkans à partir de 20h00 à la Maison des associations réunira le chanteur et accordéoniste François Castiello, le groupe « Bezzib » qui proposera des musiques traditionnelles européennes et des musiques anciennes aux sonorités actuelles et urbaines telles que le jazz, le hip-hop ou encore l'électro, et enfin l'orchestre atypique « Captain Stambolov ».

- Le samedi 30 mars : la soirée de clôture musiques actuelles aura lieu à la Maison des Associations à partir de 20h00, avec la présence du slameur Eurêka, du chanteur folk électro Yack qui présentera pour l'occasion ses nouvelles compositions, et enfin « Le son du peuple », la version sound system du groupe lyonnais électro « Le Peuple de l'herbe ».

Différents ateliers participatifs auront également lieu durant le festival :

- L'action « A vous de filmer » est reconduite cette année. Cette campagne de vidéos participatives vise à recueillir les paroles du public sur des questions de cultures, de handicap, de vie quotidienne, de citoyenneté, et d'économie sociale et solidaire... ;

- Un atelier collectif de flamenco, chants, danses et rythmes, sera dirigé par Myriam Tchaélian et François Tramoy ;

- Un atelier d'écriture rap - slam - danse hip-hop en partenariat avec l'association « Notre sphère » sera restitué lors de la soirée de clôture, le samedi 30 mars.

La Ville de Lyon a souhaité soutenir le projet afin de :

- sensibiliser le public à la vie quotidienne des personnes en situation de handicap ;
- fédérer les habitants de la Croix-Rousse autour d'un événement festif ;
- faire découvrir au public lyonnais une programmation artistique, variée et de qualité.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 2 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par la délibération n° 2018/3716 du 26 mars 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 3 000 euros allouée à l'opération, et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 19 341 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan culturel, je propose de lui allouer une subvention de 2 000 euros.

Vu l'avis du Conseil **du 4<sup>e</sup> arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

**DELIBERE**

1. Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association La Cocotte Prod, pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition du festival « Quand les souris dansent », du 16 au 30 mars 2019.
2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT